Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261119-DE04CM191126-DE

Affaire n° 5 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 19 novembre,

Sur convocation en date du 12 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Anne-Sophie GUILLEMOT, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Maxime SACHET, Valérie MULLER, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Grégory PERETOU (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Didier LECHIEN), Yves KOZIEL (pouvoir à Matthieu JOUNEAU), Laurent VANDAMME (sans pouvoir), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

DINAN AGGLOMERATION – Rapport d'activités et de développement durable- Année 2025

Rapporteur : Laurence LE DU

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de chaque établissement public de coopération intercommunale adresse annuellement aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune au Conseil communautaire sont entendus.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261119-DE04CM191126-DE

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 19 novembre 2026

Le rapport d'activités et de développement durable 2025 de Dinan Agglomération présente les principales actions conduites par l'intercommunalité dans les différents domaines relevant de ses compétences.

Il retrace notamment les politiques menées en matière de développement économique, de mobilités, d'habitat, d'environnement, de gestion des déchets, de préservation des ressources naturelles, de culture et de cohésion sociale.

Il présente également les principales réalisations de l'année 2025 ainsi que les perspectives d'action pour 2026.

Ce document contribue à l'information des élus municipaux sur l'activité de Dinan Agglomération et sur les politiques publiques conduites à l'échelle du territoire communautaire.

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités et de développement durable 2025 de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités et de développement durable 2025 de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

